



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » par des particuliers

Au Camping municipal de La Plagne Montchavin-Les Coches

Coordonnées du Prestataire, la Commune de La Plagne Tarentaise :

- Camping municipal de La Plagne Montchavin-Les Coches
- 2, allée du Mont Blanc 73210 LA PLAGNE TARENTEISE
- Tél : 04 79 07 83 23
- Mél : campingmoontchavin@orange.fr
- Site internet : www://campingmontchavin.com

DEFINITIONS :

COMMANDE ou **RESERVATION** ou **LOCATION** : Achat des Services.

SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

HEBERGEMENT : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs.

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping de La Plagne Montchavin-Les Coches, exploité par la commune de La Plagne Tarentaise, aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.campingmontchavin.com ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où la Commune de La Plagne Tarentaise commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.campingmontchavin.com sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de la Commune de La Plagne Tarentaise, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par la Commune de La Plagne Tarentaise à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la Commune de La Plagne Tarentaise constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

Camping La Plagne Montchavin-Les Coches

2, allée du Mont Blanc

73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant des conditions générales d'utilisation du site internet www.campingmontchavin.com, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par la Commune de La Plagne Tarentaise, les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

Emplacement : vérifier la disponibilité auprès du responsable du camping, remplir, signer et renvoyer sous dizaine une brochure de réservation, accompagnée de 25% du montant total du séjour, ou du montant total du séjour (solde dû à J-30). La commande n'est confirmée qu'à réception d'une validation écrite (mail, courrier) du responsable du camping. Le solde du séjour devra être réglé intégralement le jour de l'arrivée.

Mobile-home : vérifier la disponibilité auprès du responsable du camping, remplir, signer et renvoyer sous dizaine une brochure de réservation, accompagnée de 25% du montant total du séjour, (solde à régler un mois avant l'arrivée). La commande n'est confirmée qu'à réception d'une validation écrite (mail, courrier) du responsable du camping. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location)

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au responsable du camping toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le responsable du camping, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le responsable du camping commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet www.campingmontchavin.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par la Commune de La Plagne Tarentaise sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.campingmontchavin.com, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs, votés annuellement par le conseil municipal, tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par la Commune de La Plagne Tarentaise sur le site internet www.campingmontchavin.com ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.campingmontchavin.com, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et la Commune de La Plagne Tarentaise n'est plus tenue par les prix.

Ils ne comprennent pas les frais éventuels de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet www.campingmontchavin.com ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par la Commune de La Plagne Tarentaise et remise au Client au plus tard au moment du paiement des taxes de séjour (en main propre ou par envoi électronique).

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes dont le montant est déduit sur le prix total dû par le Client.

Un acompte correspondant à 25 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la réservation par le Client, si cette dernière est effectuée à J+30. L'acompte devra être réglé sous 7 jours à réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

4.2. PAIEMENTS

Le paiement correspondant au prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la réservation par le Client, si cette dernière est effectuée à J -30. Le paiement devra être réglé sous 7 jours à réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par la Commune de La Plagne Tarentaise.

Le retard de paiement (solde du séjour non réglé intégralement 30 jours avant la date d'arrivée) entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que la Commune de La Plagne Tarentaise serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, la Commune de La Plagne Tarentaise se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

Emplacement

L'emplacement pourra être occupé à partir de 11 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ. Le solde du séjour devra être intégralement réglé le jour de l'arrivée.

Mobile-home

L'hébergement pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant l'arrivée, sous peine d'annulation de cette location.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le Client devra acquitter une somme forfaitaire de 150 € pour le nettoyage de l'hébergement ou la remise en état de l'emplacement. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du Client. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 325 € est exigée du client le jour de la remise des clés et lui est rendu le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, la Commune de La Plagne Tarentaise s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, la Commune de La Plagne Tarentaise ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par la Commune de La Plagne Tarentaise comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part de la Commune de La Plagne Tarentaise.

6.3. ANNULATION

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion (article 3) resteront acquis à la Commune de La Plagne Tarentaise.

Annulation (à J+30)

En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par la Commune de La Plagne Tarentaise **plus de 30 jours avant la date prévue de Location réservée**, pour quelque raison que ce soit :

Si le client n'a pas souscrit l'assurance annulation, il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par la Commune de La Plagne Tarentaise du fait d'une annulation du Client.

Si le client a souscrit l'assurance annulation, et qu'il en remplit les conditions, il fera l'objet, par le Prestataire, d'un remboursement total du montant versé.

Annulation à J-30

Si le client n'a pas souscrit l'assurance annulation

En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par la Commune de La Plagne Tarentaise moins de **30** jours au moins avant la date prévue de Location réservée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'intégralité des sommes dues (acompte et solde versés respectivement à la Réservation et à l'arrivée), tel que défini à l'article **4 - CONDITIONS DE PAIEMENT** des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis à la Commune de La Plagne Tarentaise, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement

Si le client a souscrit l'assurance annulation et qu'il en remplit les conditions, le remboursement total de l'acompte versé sera effectué.

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public), dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable à la Commune de La Plagne Tarentaise, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de trois mois (à compter de la réception des justificatifs demandés) déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis à la Commune de La Plagne Tarentaise.

La Commune de La Plagne Tarentaise ne saurait toutefois être tenue à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article **6.3 ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection), ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 18 mois non remboursable.

Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis à la Commune de La Plagne Tarentaise. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

6.4.3. Par dérogation aux dispositions de l'article **6.3 ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, la Commune de La Plagne Tarentaise émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis à la Commune de La Plagne Tarentaise. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois.

6.4.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2 ou à l'article 6.4.3, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir, visé aux articles 6.4.2 ou 6.4.3.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés sur les emplacements sous la responsabilité de leurs maîtres, moyennant les forfaits disponibles auprès de la Commune de La Plagne Tarentaise et payables sur place. Ils ne sont pas autorisés dans les locations et ne peuvent séjourner, à défaut, sur la terrasse d'un mobile-home.

7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE GARANTIE

La Commune de La Plagne Tarentaise garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la Commune de La Plagne Tarentaise, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 24 heures à compter de la fourniture des Services.

La Commune de La Plagne Tarentaise remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 2 jours suivant la constatation, par la Commune de La Plagne Tarentaise, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par virement crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie de la Commune de La Plagne Tarentaise est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. La Commune de La Plagne Tarentaise ne pourra être considérée comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.campingmontchavin.com de la Commune de La Plagne Tarentaise sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL –

La Commune de La Plagne Tarentaise, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

● Soit l'intérêt légitime poursuivi par La Commune de La Plagne Tarentaise lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements de la Commune de la Plagne Tarentaise,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

● Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

La Commune de La Plagne Tarentaise ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à compter de la fin de l'inscription d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec La Commune de La Plagne Tarentaise. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements de la Commune de la Plagne Tarentaise n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de la Commune de la Plagne Tarentaise.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la Commune de La Plagne Tarentaise, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : campingmontchavin@orange.fr
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :
- THOMAS Anne, camping Montchavin, 2 allée du Mont Blanc 73210 LA PLAGNE TARENTEISE
- accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.campingmontchavin.com est la propriété de la Commune de La Plagne Tarentaise et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, la Commune de La Plagne Tarentaise reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Commune de la Plagne Tarentaise qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant à la Commune de la Plagne Tarentaise ou utilisé et diffusé par elle.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre la Commune de la Plagne Tarentaise et le Client seront soumis aux tribunaux compétents.



Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation mandaté par la collectivité.

ARTICLE 14 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité de la Commune de la Plagne Tarentaise, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.campingmontchavin.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Commune de La Plagne Tarentaise.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Commune de La Plagne Tarentaise se réserve le droit de modifier unilatéralement, et à tout moment, les présentes CGV et de les appliquer à toutes les commandes passées ultérieurement.

Approuvé par le Conseil Municipal
Juillet 2022

Le Maire,
Jean-Luc BOCH